

Franchise Event

LES 6 & 7
NOVEMBRE

RENNES | PARC EXPO

DOSSIER
D'INSCRIPTION

www.franchise-event.fr | #FE

 CCI ILLE-ET-VILAINE

 ccre³⁵
CLUB DES CHEF D'ENTREPRISE
RENNES-METROPOLE

 MA
BRETAGNE

OFFRES DE PARTICIPATION

-10%

pour les
adhérents FFF

INTITULÉ DE L'OFFRE	DESSCRIPTIF	NB DE M ²	PRIX HT/M ²	TOTAL HT
Formule Partenaire Silver	- Surface d'exposition de 4m² équipée comprenant électricité (1Kw), mobilier (1 mange-debout et 2 tabourets, 1 poubelle), wifi gratuit du Parc Expo - Référencement de votre entreprise et de vos coordonnées sur le site internet de l'événement - Kit invitations/programme papier pour inviter vos prospects et clients au salon (nbr à nous communiquer) + Invitations numériques & bannières exposant disponibles sur votre espace exposant	4	262,50	1 050,00
Formule Partenaire Premium Emplacement privilégié à l'entrée du village	- Stand équipé de 9m² comprenant électricité (1Kw), mobilier (1 table ronde, 3 chaises, 1 poubelle), wifi gratuit du Parc Expo - Insertion de votre logo sur tous les supports de communication en 1^{ère} de couverture à côté des organisateurs - Référencement de votre entreprise et de vos coordonnées sur le site internet de l'événement - Kit invitations/programme papier pour inviter vos prospects et clients au salon (nbr à nous communiquer) + Invitations numériques & bannières exposant disponibles sur votre espace exposant	9	239,33	2 154,00

#FE2023 – P.2

VOTRE CHOIX

FORMULE PARTENAIRE SILVER	FORMULE PARTENAIRE PREMIUM
☐	☐

OPTIONS

PRISE DE PAROLE

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Réservation d'un MEET UP 2 créneaux d'animation de 30 mn	Intervention dans la salle d'ateliers de Franchise Event : • Salle totalement équipée et aménagée au coeur du village pour 40 participants • Visibilité privilégiée pour votre entreprise avec possibilité d'installation de votre kakémono dans la salle, support d'intervention libre à vos couleurs, distribution de flyers sur les chaises participants... • Mise en avant des Meet-UP sur tous les supports de communication du salon présentant toute la programmation d'animations, avec un code couleur différenciant (site web, dépliant Plan)	—	1 300,00

VISIBILITÉ SUPPORTS DE COMMUNICATION – COMMUNICATION PRINT

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Invitations- programme du salon	90 000 exemplaires diffusés sur toute la Bretagne auprès de tous nos réseaux de prescripteurs. 4 ^{ème} de couverture <i>Exclusivité : 1 seul partenaire</i>	1	2 250,00
Plan du salon	4 ^{ème} couv	1	2 250,00
	Votre logo sur plan 1 logo par zone thématique (accompagnement, financement, développement, conseils, franchise) + offert : insertion sur les plans affichés le jour J dans le Hall	1	500,00

OPTIONS

VISIBILITÉ SUPPORTS DE COMMUNICATION – VISIBILITÉ JOUR J

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Insertion d'un objet publicitaire dans le sac visiteurs	–	1	950,00
Bloc notes dans la salle d'atelier de Franchise Event	Positionnement de vos blocs notes (fournis par vos soins) hors meet up achetés par d'autres partenaires sur les chaises de la salle d'ateliers	1	850,00
Tours de cou personnalisés	Sponsoring des cordons badges visiteurs <i>Exclusivité : 1 seul partenaire</i>	1	1 200,00

VISIBILITÉ SUPPORTS DE COMMUNICATION – COMMUNICATION WEB

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Bannière Home Page	Bannière visible sur toutes les pages du site web - 3 annonceurs tournants max <i>98.000 pages vues, plus de 24.000 sessions par édition</i>	1	2 250,00
Bannière pub sur la page programme	Bannière visible sur toutes les pages relatives au programme d'animation Le planning des animations est la page la plus visitée du site <i>Exclusivité : 1 seul partenaire</i>	1	1 300,0

RÉSEAUTAGE ET TEMPS FORTS

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Achat d'invitation(s) à LA soirée inspirante	Invitation papier permettant d'accéder à la soirée prospective pour vos collaborateurs ou clients / prospects <i>9 places achetées, 1 offerte</i>	–	35,00

OPTIONS

VOTRE CHOIX

RÉSERVATION D'UN MEET UP (2 CRÉNEAUX DE 30 MN) - 1300€HT		
☐		
INVITATIONS-PROGRAMME DU SALON - 2 250€HT	PLAN DE SALON - 4 ^E DE COUV - 2 250€HT	LOGO SUR LE PLAN DU SALON - 500€HT
☐	☐	☐
INSERTION D'UN OBJET DANS LE SAC VISITEURS - 950€HT	BLOC NOTES DANS LA SALLE D'ATELIER - 850€HT	TOURS DE COU PERSONNALISÉS - 1 200€HT
☐	☐	☐
BANNIÈRE HOME PAGE - 2 250€HT		BANNIÈRE PUB SUR LA PAGE PROGRAMME - 1 300€HT
☐		☐

RÉSEAUTAGE ET TEMPS FORTS

INVITATIONS À LA SOIRÉE PROSPECTIVE Prix HT : 35€ l'unité
☐ Quantité : ____

BON DE COMMANDE

-10%
pour les
adhérents FFF

SOCIÉTÉ/EXPOSANT

Nom société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél.: _____ Fax: _____

FACTURATION

☐ Adresse idem société exposant

Adresse :

Code Postal : Ville :



LOGO SUR LE SITE DE L'EVENEMENT

**NOUS ADRESSER VOTRE
LOGO AU MOMENT DE
VOTRE INSCRIPTION
AU FORMAT AI. OU PDF
HAUTE DÉFINITION**

INTERLOCUTEUR STAND

☐ Mme ☐ M. Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél.: _____

Mail :

PROCÉDURE :

POUR TOUTE COMMANDE :

Règlement de 50 % à effectuer à la commande par virement ou par chèque à l'Ordre de
« Entreprendre dans l'Ouest Bretagne ».

Versement du solde au plus tard le 04/09/2023.

- ☐ Je souhaite participer au salon Franchise Event et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en dernières pages du Dossier d'Inscription et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.
- ☐ Je m'engage à ne pas démarcher les visiteurs et les autres exposants au delà de l'espace de mon stand.

Cachet et Signature

Nom/prénom :

Fait à :

Le :

Obligatoires

FRANCHISE EVENT 2023 – DOSSIER D'INSCRIPTION

ORGANISATIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES



Un salon organisé par :

Entreprendre
dans l'Ouest



Piloté par :



CONTACTS EXPOSANTS ET PARTENAIRES

Contactez nous au 06 64 44 20 14
06 30 45 42 70

Agence Essentiel : commercial@essentiel-event.fr

Avec :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation au salon Franchise Event 2023 au sein de Entreprendre dans l'Ouest. (ci-après dénommé le « Salon »).

Dans le présent règlement, est désigné :

- L'association Entreprendre dans l'Ouest se définit comme l'Organisateur de la Manifestation, ci-après l'« Organisateur ». La mise en oeuvre globale de la manifestation est pilotée par la CCI Ille-et-Vilaine, le Club des Créateurs, Repreneurs et Entrepreneurs 35 et la Chambre de Métiers 35.
- L'Agence Essentiel, agissant en vertu de la convention de mandat, pour le compte de l'Organisateur en tant que Commissaire Général du Salon (ci-après le « CG »),

Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation au Salon implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux du Salon transmis par le CG ou des formulaires complétés sur le site Internet de l'événement via l'extranet sont considérées. Les documents, si ils sont papiers, doivent être adressés au CG du salon à l'adresse suivante :

Agence Essentiel / Franchise Event 2023 – 14 Z.A Le Boulais – 35690 Acigné.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du Salon et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement qu'il aurait organisé et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'Organisateur ou le CG, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considéré comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer au Salon (ci-après le « Client »).

Facturation, droits et annulations

Toute demande de participation doit être accompagnée du règlement soit de l'acompte de 50% du montant TTC de la réservation, soit de la totalité du montant TTC de la réservation selon les mentions inscrites sur le dossier d'inscription ou sur le formulaire d'inscription en ligne. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Le solde sera versé au plus tard le 04/09/2023. Les règlements sont à effectuer par virement sur le compte Entreprendre dans l'Ouest ou par chèque à l'ordre de « Entreprendre dans l'Ouest ». Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure.

Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture du Salon, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

La souscription d'une participation est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Clients, sauf accord préalable écrit de l'Organisateur, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur réservation. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du Parc Expo Rennes Aéroport une surface autre que celle proposée par l'Organisateur et de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients du Salon.

La réservation exprime un consentement irrévocable.

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d' accusé réception auprès de l'Organisateur. Si la demande d'annulation intervient avant le 04 septembre 2023, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50% du montant TTC de sa

réservation. Si la demande d'annulation intervient à partir du 04 septembre 2023, la totalité des sommes dues au titre de sa réservation sera exigible et conservée à titre d'indemnité de rupture.

Le salon débutera le 06 novembre à 9h30 pour se terminer le 07 novembre à 18h. Il se tiendra au Parc Expo Rennes Aéroport (ci-après le « Parc Expo ») - La Haie Gautrais - 35170 BRUZ.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du site.

Le plan du Salon est établi par l'Organisateur qui décide de l'implantation des stands par espace thématique, au prorata des surfaces réservées, en fonction des emplacements disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Clients.

La participation à un précédent événement organisé par l'Organisateur ne crée, en faveur du Client, aucun droit à un emplacement déterminé. Le plan est communiqué au Client dans un délai fixé par l'Organisateur. Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

Les emplacements attribués devront être aménagés le 06 novembre 2023 au matin et occupés en permanence durant les heures d'ouverture les 06 et 07 novembre 2023 par le Client ou un représentant du Client. A défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client et portée formellement à la connaissance de l'Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles. L'Organisateur procédera alors à la fermeture du stand ainsi qu'à l'enlèvement du matériel et pourra donc lui attribuer une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Aucun élément de décoration ou mobilier ne doit dépasser les limites du stand sauf acceptation préalable des organisateurs. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont autorisés sous conditions. Afin de prévenir toute atteinte à l'image du Salon, tout Client souhaitant réaliser un aménagement spécifique de son stand devra soumettre à l'approbation de l'Organisateur le détail de son projet en le transmettant au CG par écrit et au moins 30 jours avant le Salon.

Sauf accord exprès de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par le Client et toutes démonstrations sonores ou bruyantes sur le stand sont formellement interdites.

Si le Client fait appel à des prestataires autres que ceux recommandés par l'Organisateur pour l'aménagement de son stand, l'Organisateur se réserve le droit de refuser lesdits prestataires lorsque ceux-ci sont déjà intervenus sur un précédent événement et n'ont pas respecté les obligations qui leur étaient imposées, notamment en matière de sécurité.

Le Client est tenu d'avoir enlevé à l'issue du démontage, tout objet encombrant (construction de stand, moquette, mobilier, ...), décors, matériels, marchandises ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes, ...) apportés par lui-même ou ses sous-traitants. Dans le cas contraire, les frais induits par l'enlèvement des objets ou supports seront intégralement refacturés au Client.

Règlements et consignes de sécurité

Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le Dossier Technique Exposant et la réglementation du Parc Expo seront remis aux exposants par le CG.

D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du Parc Expo. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par le Client doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu, aux règles et normes françaises et européennes.

Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Dossier Technique Exposant et dans les conditions générales de participation. A défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, le Client reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Communication/Animations

Les messages, textes, annonces, contenus des Meet Up émanant des Clients (ci-après les « Informations Clients ») pour être insérés, selon les offres de participation souscrites, sur tout support de communication ou de promotion lié au Salon (ci-après les « Supports Salon »), ou pour être exploités lors du Salon, sont diffusés sous la responsabilité exclusive des Clients.

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Client qu'ils estimeraient contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports Salon ou du Salon en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur. En conséquence, le Client ne pourra exercer aucun recours envers l'Organisateur ou prétendre à une quelconque indemnité au motif que le contenu qu'il avait initialement proposé n'a pas été retenu.

Le contenu de chaque animation, hormis les animations Meet UP, et notamment le choix des intervenants invités est exclusivement du ressort de l'Organisateur.

Le contenu et les intervenants des Meet Up, sont proposés par le Client mais soumises à validation auprès de l'Organisateur. Celui-ci se réserve le droit de refuser ou de modifier le contenu ou les intervenants s'il estime que ceux-ci sont contraire à la bonne tenue du salon. Le Client devra respecter les deadlines mentionnées par l'Organisateur pour la remise des éléments (intitulés et intervenants). Dans le cas contraire, les éléments ne seront pas communiqués sur les supports Salon et aucun recours ne sera accepté par l'Organisateur.

Afin de permettre le bon déroulement du programme, les intervenants sont dans l'obligation de respecter les deadlines données par l'organisateur pour la remise de leur support d'intervention. Si ce n'est pas le cas, l'intervenant pourra se voir refuser son animation par l'Organisateur.

Afin de permettre leur insertion sur les Supports Salon, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par le CG.

En cas de non respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, l'Organisateur mentionnera uniquement son nom sur les Supports Salon, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation quelconque et à quelque titre que ce soit.

Les Clients s'engagent à informer l'Organisateur et le CG de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Les Organisateurs et le CG permettent la coexposition des exposants sur le salon. Cependant cela entraine un surcoût de 300 € HT pour la communication du co exposant. Le nom de la structure co exposante sera renseignée uniquement sur le site internet et sur le dépliant plan du salon. Le nom de la structure co exposante doit impérativement être renseignée auprès du CG au moment de l'inscription. En cas de non respects de cette consigne, l'Organisateur et le CG se réserve le droit de refuser la coexposition.

Des photographies seront prises pendant le Salon. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par le Client sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion du Salon sur support papier ou Internet. Le Client qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion du Salon doit en aviser l'Organisateur par écrit.

Responsabilité et assurances

Le Client est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Informations Clients. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers.

Le Client garantit l'Organisateur et le CG contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Client, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Client garantit et indemniserà l'Organisateur et le CG contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Informations Clients, ainsi que de tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pourraient être engagées par tous tiers, à quelque

titre que ce soit.

La responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Clients, qui surviendraient sur l'un quelconque des Supports Salon, qu'elle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

Dans l'enceinte du Salon, les Clients prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées à leur stand et à leurs éléments de décorations, ou du fait de l'aménagement de leur stand, de leurs éléments de décorations, de leurs personnels et sous-traitants, sont à la charge des Clients. Ceux-ci sont directement responsables vis-à-vis du Parc Expo, la responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne pouvant en aucun cas être engagée.

Tout Client est responsable du matériel qu'il expose et/ou loue dans le but d'aménager son stand. L'Organisateur et le CG déclinent toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel durant toute la durée de l'opération, montage et démontage compris. Les Clients sont également responsables de tous les dommages causés aux tiers du fait de leurs installations ou activités.

Il appartient donc à chaque Client de souscrire, directement et à ses frais, une assurance pour couvrir ces différents risques.

Tout préjudice, y inclus les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Clients et dont l'Organisateur ou le CG ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses représentants.

En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Client, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

Dispositions diverses

Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou ni à aucune compensation. L'Organisateur pourra disposer de la façon qui leur conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand. Chaque Client reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

L'Organisateur a seul le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le Salon ne pouvait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre l'Organisateur ou leurs représentants.

Les fichiers de données concernant les sociétés ou organismes, Clients ou candidats au salon, font l'objet d'une déclaration à la CNIL et sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données peut être exercé librement auprès de l'Organisateur et du CG.

Tout différend ou difficulté nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes.

Franchise Event

LES 6 & 7
NOVEMBRE

RENNES | PARC EXPO



CONTACTS EXPOSANTS ET PARTENAIRES

Contactez nous au 06 64 44 20 14
06 30 45 42 70

ou par mail : commercial@essentiel-event.fr

Commissariat général du salon

essentiel

"COMMUNICATION & ÉVÈNEMENTIEL"